



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD



NOM / Surname

PIRON

Prénoms / Given names

Didier, Joseph, Jacques, Christian

SEXE / Sex NATIONALITÉ / Nationality

M FRA

DATE DE NAISS. / Date of birth

31 12 1954

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth

LANDÉAN

N° DU DOCUMENT / Document No.

BAL8645G3

DATE D'EXPIR. / Expiry date

15 03 2033

344002

FRONT





DATE DE DELIVRANCE / Date of issue
16 03 2023

15 03 2033

ADRESSE / Address
22 RUE JULIEN BOSSARD
35133 LANDÉAN
FRANCE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IDFRABAL8645G32<<<<<<<<<<<<<<<
5412312M3303159FRA<<<<<<<<<<<<2
PIRON<<DIDIER<JOSEPH<JACQUES<C

BAL8645G3

Nationalité Française



MJ

Taille : 1 60m

Signature
du titulaire :

~~SECRET~~

1602351006297 JEANNINE<<RENE5601011F4

Adresse : 22 RUE JULIEN BOSSARD
LANDÉAN (35)

Carte valable jusqu'au : 25.02.2031
délivrée le : 26.02.2016

par : SOUS-PRÉFECTURE DE FOUGÈRES (35)

Signature de l'autorité :

Pour le Sous - Préfet
Le Secrétaire Général
Hugues JARDIN





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2024
votées et perçues par la commune de
LANDEAN
les collectivités territoriales et divers organismes

AVIS_TF_RG

La notice de cet
avis est disponible
en cliquant ici ou
sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP FOUGERES
1 RUE BAD MUNSTEREFIL CS 10605
35300 FOUGERES

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 01 22 340 552 509
Référence de l'avis : 24 35 4198337 33
Contrat de prélèvement : P3 35 0116295 07
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P335011629507

Numéro de propriétaire : 142 P00115 L

Département d'imposition : 350
ILLE-ET-VILAINE

Commune d'imposition : 142
LANDEAN

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 35011

PIRON DIDIER
PIRON JEANNINE
22 RUE JULIEN BOSSARD
35133 LANDEAN

Somme à prélever

835,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2024,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2024.

Compte bancaire : FR76 1360 6001 320X XXXX XXX0 008
Identifiant de la banque : AGRIFRPP836
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

- **pour le paiement de votre impôt :**
SIP FOUGERES
1 RUE BAD MUNSTEREFIL CS 10605
35300 FOUGERES
Tél : 02 99 17 07 65
- **pour le montant de votre impôt :**
SDIF ILLE ET VILAINE
CEL FONC DEPARTEMENTALE ST MALO
2 BOULEVARD MAGENTA
BP 12301
35023 RENNES CEDEX 9
Tél : 02 99 29 23 03

* (service gratuit + coût de l'appel)

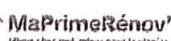
Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont
déterminés par leurs organes délibérants.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCDPPD	PROP/INDIVIS	PIRON DIDIER JOSEPH JACQUES CHRISTIAN
MCCFCM	PROP/INDIVIS	MICHEL JEANNINE RENEE CONSTANCE

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2023	36,01 %	%	1,57 %	0,0829 %	%	%		
	Taux 2024	36,01 %	%	1,57 %	0,0797 %	%	%		
	Adresse	22 RUE JULIEN BOSSARD							
	Base	1543		1543	1543			581	
	Cotisation	556		24	1				
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Cotisation 2023	535		23	1			581	
	Cotisation 2024	556		24	1				
	Variation	+3,93 %	%	+4,35 %	0 %	%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	42,93 %	%	5,81 %	26,42 %	0,189 %	10,40 %	%	
	Taux 2024	42,93 %	%	5,81 %	26,42 %	0,182 %	10,70 %	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	368		368			460		
	Cotisation 2023	152		21			46		228
	Cotisation 2024	158		21			49		
	Variation	+3,95 %	%	0 %	%	%	+6,52 %	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
	Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 26950 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 92 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		26
Dégrevement Habitation principale									
Dégrevement JA État									
Dégrevement JA Collectivité									
						Montant de votre impôt		835	
Références administratives : 350 21 111 011 142 142 B H									

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



J'ATTESTE:

- ne pas avoir commencé les travaux et/ou prestations avant le dépôt en ligne de la demande de ;
- avoir un projet de travaux sur un logement achevé depuis plus de 15 ans à la date de début des travaux et/ou prestations ;
- être propriétaire de ce logement ou disposer d'un droit réel immobilier me conférant l'usage du logement (usufruitier, contrat de viager) ;
- avoir déclaré les ressources de l'ensemble des membres de mon foyer.

JE M'ENGAGE À:

- faire réaliser les travaux et/ou prestations éligibles à par une ou des entreprises Reconnues Garantes de l'Environnement (RGE), lorsque cette certification existe pour le ou les travaux et/ou prestations réalisés. Ces entreprises doivent procéder à la fourniture et à l'installation des équipements, des matériaux ou des appareils. Les factures doivent concerner la fourniture des matériaux et équipements ainsi que les travaux de pose, et comporter les informations et mentions requises par la réglementation ;
- justifier de l'achèvement des travaux et/ou prestations conformément au projet agréé par l'Anah en présentant la demande de paiement du solde de au plus tard dans un délai :
 - de 2 ans suivant la date de notification de l'octroi de la prime ;
 - de 1 an suivant la date de notification de l'octroi de la prime en cas de versement d'une avance ;
- déclarer les autres aides, les réductions et les contreparties accordées par l'entreprise de travaux et/ou prestations, le cas échéant, perçues ou à percevoir, pour le financement des travaux et/ou prestations faisant l'objet de la demande de ;
- ne pas solliciter une autre aide de l'Anah pour les mêmes travaux et/ou prestations, notamment celles accordées par MaPrimeRénov' Sérénité ou le programme Loc'Avantages ;
- si je suis bailleur, je dois également respecter les engagements fixés dans la réglementation relative à et à signer l'attestation sur l'honneur du propriétaire bailleur, disponible sur la plateforme www.maprimerenov.gouv.fr

JE SUIS INFORMÉ(E) DES ÉLÉMENTS SUIVANTS:

- l'Anah peut effectuer à tout moment des contrôles, sur place (visite du logement) ou sur pièces (demande d'informations complémentaires) pour vérifier notamment la nature des travaux et/ou des prestations et leur réalisation effective, l'occupation du logement ... ;
- l'absence de réponse à la demande de contrôle, l'entrave ou le refus de la réalisation du contrôle sur place constitue un motif de non-respect des engagements liés au bénéfice de et peut entraîner son retrait ;
- en cas de non-respect des engagements ci-dessus et de la réglementation en vigueur, la prime octroyée est annulée et les sommes déjà perçues doivent être remboursées ;
- toute fraude, tentative de fraude ou fausse déclaration entraîne le retrait et le reversement de la prime et expose également à des sanctions financières et administratives ainsi qu'à des poursuites judiciaires ;
- toute demande de paiement, pour être recevable, doit être accompagnée des pièces justificatives fixées par l'arrêté modifié du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique, justifiant de l'exécution des travaux ainsi que tout document nécessaire au calcul et au versement de ;
- le dépôt de la demande de solde par mon mandataire vaut déclaration d'achèvement de l'opération de travaux et/ou prestations. Il appartient au mandataire de joindre l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de la demande de paiement du solde.

APRES LA SIGNATURE DE CE DOCUMENT:

- Je conserve l'original du présent mandat et téléverse sa copie dans mon espace personnel sur la plateforme
- Mon mandataire et moi pouvons révoquer le présent mandat à tout moment avant le dépôt de la demande de solde. Cette option est disponible sur mon espace personnel et sur celui de mon mandataire. En cas de révocation, mon mandataire et moi en serons immédiatement informés.

L'Anah décline toute responsabilité en cas de mauvaise exécution du présent mandat par votre mandataire. Cette circonstance ne pourra en aucun cas vous exonérer de vos obligations et du respect des engagements que vous avez pris vis-à-vis de l'Anah.

Fait à LANDIGAN
le 17/10/2021

Partie réservée au MANDAT (vous-même)

Nom et prénom :

PIRON DIDIER

Signature

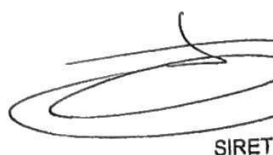


Partie réservée au MANDATAIRE qui s'engage à informer le mandant des démarches relatives au présent mandat et à accepter les contrôles de l'Anah

Nom et prénom / Raison sociale (si personne morale):

Retraite - Étienne
Agileco

Signature



AGILECO
58 Avenue des 3 Provinces
49300 CHOLET
Tél : 02 41 63 08 67
SIRET : 498 846 914 00071 - APE : 4332A

**Attestation sur l'honneur d'un représentant unique
dans le cadre d'une demande de prime de transition
énergétique portant sur un bien en indivision**

Je soussigné(e), Piron Didier,
né(e) le 31/12/1954
demeurant au 22 rue Julien Bossard 35133 Pandéan,
atteste sur l'honneur être propriétaire en indivision du bien situé au 22 rue Julien
Bossard 35133 Pandéan et être dûment mandaté(e) par l'ensemble des indivisaires.

Pour :

- faire réaliser au nom et pour le compte de l'indivision, les travaux de rénovation énergétique dans le logement susvisé ;
- constituer et déposer au nom et pour le compte de l'indivision une demande de prime MaPrimeRénov' sous le n° MPR-20.....-..... et aussi pour recevoir et traiter toute correspondance avec l'Agence nationale de l'habitat (ci-après l'« Anah ») ;
- recevoir au nom et pour le compte de l'indivision, le montant de la prime accordée par l'Agence et, en conséquence, pour présenter les pièces justifiant l'exécution des travaux ainsi que tout document nécessaire au calcul et au versement de la prime et recevoir toute correspondance émise par l'Anah relative au paiement.

J'atteste n'avoir déposé qu'une seule demande de prime pour le bien indivis et qu'aucune autre demande n'est en cours.

Je m'engage à respecter les engagements liés au bénéfice de la prime :

- Si la demande de prime a été déposée en tant que propriétaire occupant :
 - à ce qu'au moins un des indivisaires occupe le logement dans un délai maximum d'un an suivant la date de demande de solde de la prime ;
 - à ce que le logement soit occupé à titre de résidence principale par au moins un des indivisaires pendant une durée minimale de trois ans à compter de la date de demande de solde de la prime.
- Si la demande de prime a été déposée en tant que propriétaire bailleur :
 - à louer à titre de résidence principale le logement rénové pendant une durée minimale de 6 ans à partir de la date de demande de solde de la prime ;
 - à louer ce logement dans un délai maximum d'un an suivant la date de la demande de solde de la prime ;
 - à informer mon locataire de la réalisation de travaux financés par la prime ;
 - dans le cas d'une éventuelle réévaluation du montant du loyer, à déduire le montant de la prime du montant des travaux d'amélioration ou de mise en conformité justifiant cette réévaluation.

Je m'engage, en tout état de cause, à reverser personnellement à l'Anah les sommes perçues au titre de la prime, en cas de retrait de la prime.

Je suis informé(e) que :

-tout ou partie du montant de la prime pourra m'être retiré en cas de non-respect de ces engagements et de la réglementation en vigueur, notamment de la limite de trois logements visés par l'article 3 VII du décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020 modifié ou en cas de fraude ou de tentative de fraude ;

-l'ensemble des indivisaires s'expose à une sanction financière pouvant aller jusqu'à la moitié du montant de la prime et à l'interdiction de déposer un dossier auprès de l'Anah pour une durée maximale de cinq ans, en application du II de l'article 15 modifié de la loi n° 1479 du 28 décembre 2019, ainsi qu'à des poursuites judiciaires en cas de fausse déclaration, de fraude ou de tentative de fraude.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente attestation

Fait à Landes, le 22.07.2025

Nom et prénom :

PIRON DIDIER

Signature :



La notice de cet
avis est disponible
en cliquant ici ou
sur impots.gouv.fr



2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP FOUGERES
SAID 1ER SECTEUR
1 RUE BAD MUNSTEREIFEL
35306 FOUGERES CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 01 22 340 552 509
Déclarant 2 (C) : 02 28 230 532 047
Référence de l'avis : 24 35 A442400 06
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

22 RUE JULIEN BOSSARD

35133 LANDEAN

Numéro FIP : 350 25 15 2489176789 3 A
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 22/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 35011

PIRON DIDIER
OU PIRON JEANNINE
22 RUE JULIEN BOSSARD
35133 LANDEAN

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP FOUGERES
SAID 1ER SECTEUR
1 RUE BAD MUNSTEREIFEL
CS 10605
35306 FOUGERES CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 19 517

Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2024

N°fiscal : 01 22 340 552 509

Impôt sur les revenus de 2023

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : PIRON
Déclarant 2 - Nom de naissance : MICHEL

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00

	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Détail des revenus				
Salaires.....	317	327		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0	0		
Total des salaires et assimilés ²	317	327		
Déduction minimale.....	- 317	- 327		
Pensions, retraites, rentes.....	13140	10676		
Abattement spécial de 10%.....	- 1314	- 1068		
Salaires, pensions, rentes nets.....	11826	9608		21434
				21434
Revenu brut global.....				- 0
CSG déductible.....				- 2746
Abattement personnes âgées ou invalides.....				
				18688
Revenu imposable.....				694
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	
				0
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				+ 89
Impôt proportionnel.....				
			89	
Impôt total avant crédits d'impôt.....				
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	89		89	- 89
				0
Montant net de votre imposition.....				
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				0
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				19517

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹

694

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets

Déclar. 1	Déclar. 2
355	261
94	41

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....

Déclar. 1	Déclar. 2
16394	16394

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

4114	4114
------	------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114	+ 4114
--------	--------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....

+ 4114	+ 4114
--------	--------

Plafond calculé sur les revenus de 2023.....

+ 4399	+ 4399
--------	--------

Plafond pour les cotisations versées en 2024.....

= 16741	= 16741
---------	---------

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer	0,00%
--------------------	-------

OU

Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr
Ces taux individualisés seront alors les suivants :
Taux individualisé pour le déclarant 1
Taux individualisé pour le déclarant 2
Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer

0,00%
0,00%